

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CF2149

présenté par
M. Gillet, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	25 000 000
Conditions de vie outre-mer	0	0
Création d'instituts régionaux d'administration ultra-marins (ligne nouvelle)	25 000 000	0
TOTAUX	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous proposons d'envisager la création d'instituts régionaux d'administration (IRA) dans les collectivités ultra-marines.

Actuellement, il n'y a aucun IRA dans ces collectivités. Pourtant, un tel dispositif encouragerait à ce que l'administration centrale et déconcentrée prenne mieux en compte les réalités ultra-marines et développe une "culture outre-mer", qui permettrait ensuite une plus grande efficience des politiques publiques et une meilleure représentativité des Outre-mer. Ce serait également une grande avancée en termes d'insertion professionnelle pour les ultramarins qui doivent trop souvent quitter leur collectivité pour aller se former dans l'hexagone, faute d'offre suffisante dans les Outre-mer.

La mission d'information relative à la situation démographique des Outre-mer et au maintien des forces vives dans ces territoires a présenté son rapport le 22 janvier 2025, dans lequel elle recommande la création d'un IRA dans un territoire d'Outre-mer, comme nous le proposons depuis plusieurs années. "S'il est maintenant acquis qu'il est nécessaire, que les jeunes ultramarins restent dans leurs territoires pour y être formés, cela ne semble pas concerner, dans l'esprit des décideurs publics, les fonctionnaires" critique ainsi ce rapport en soulignant l'absence d'école de fonctionnaires dans les Outre-mer. Les rapporteurs défendent qu' "Un tel établissement pourrait pourtant former des fonctionnaires au plus près des réalités ultramarines, notamment s'ils sont appelés à être nommés en outre-mer, mais également pour sensibiliser ceux qui ne le seront pas aux réalités de ces territoires."

Il est indispensable d'envisager la création a minima d'un IRA dans chaque bassin océanique tout du moins ceux des régions ultra-périphériques (RUP) : océan Indien (La Réunion, Mayotte), océan Atlantique (Guadeloupe, Martinique, Guyane).

Afin de respecter les règles de recevabilité budgétaire, cet amendement prélève 25 millions d'euros en AE et en CP de l'action 1 – Soutien aux entreprises du programme 138 "Emploi Outre-mer" pour abonder un nouveau programme "Création d'instituts régionaux d'administration ultra-marins" de 25 millions d'euros en AE et CP . Nous rappelons que nous appelons le Gouvernement à lever le gage. Le choix de 25 millions d'euros a été fait car il correspond à la moitié du budget actuel des 5 IRA préexistants en hexagone.